



CARTE COMMUNALE FLEURY

ZONAGE

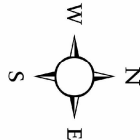
Dossier d'approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil communautaire le :

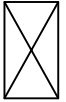
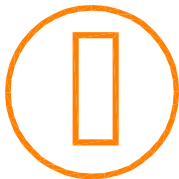
URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escrebieux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème



Cavités et carrière et souterraine



Construction n'apparaissant pas cadastre

Installations agricoles non classées

Installations agricoles classées

Périmètre évolutif de 100 mètres autour des bâtiments agricoles classés.
Il a été dessiné au moment de l'approbation de la carte communale
(possibilité de nouvelles constructions ou possibilité de cessation
d'activité) et ne constitue qu'une représentation schématique. Les
terrains situés dans ces périmètres et en zone constructible devront faire
l'objet d'une consultation de la Chambre d'Agriculture au moment du
dépôt du permis de construire conformément à l'article L111-3 du code
rural.

Secteur C : secteur où les constructions sont autorisées.

Selon l'article L.124-2 du Code de l'Urbanisme :

Secteur NC : secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de
l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des
constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des
équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des
ressources naturelles.

